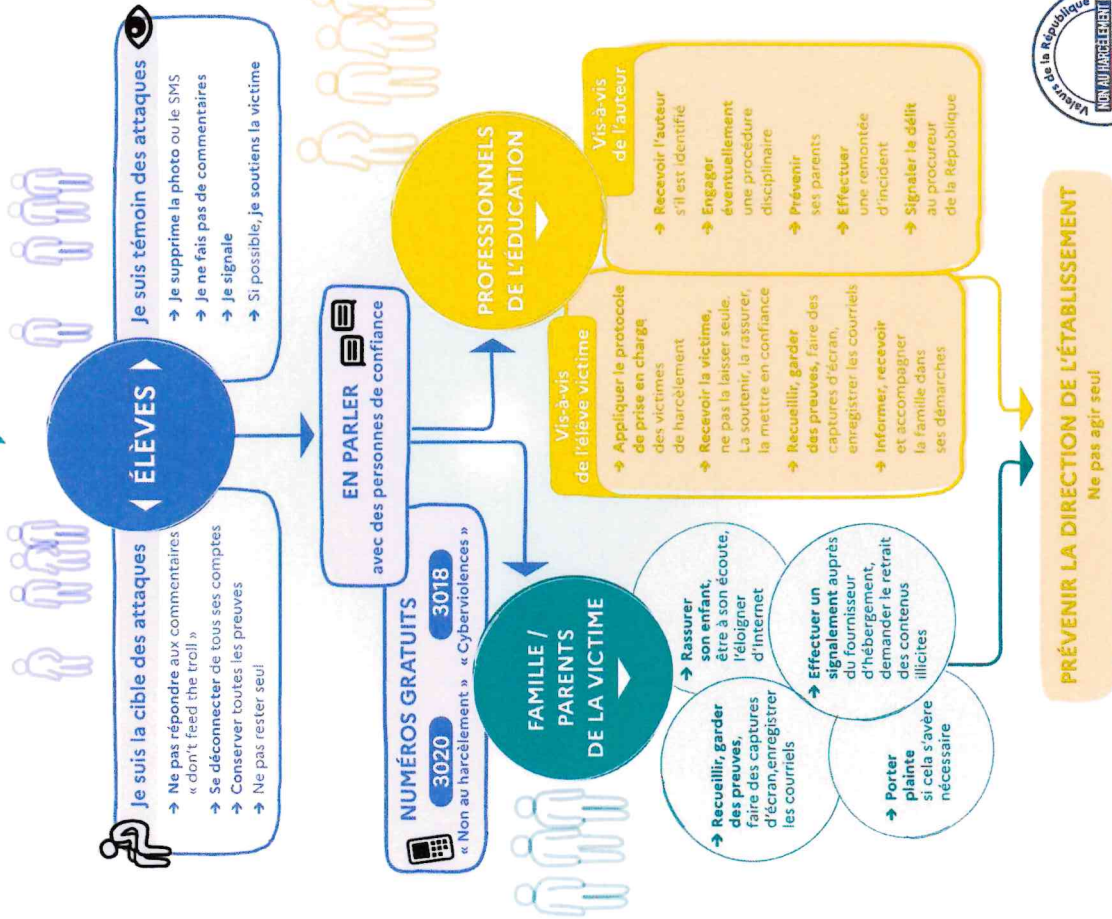


NON AU HARCÈLEMENT

Que faire face à une situation de cyberharcèlement ?



NON AU HARCÈLEMENT

Que faire face à une situation de harcèlement à l'école ?

ÉLÈVES
(victimes
ou témoins)
PARENTS

PROFESSIONNELS
DE L'ÉDUCATION

OPTION A



EN PARLER À UN ADULTE DE L'ÉTABLISSEMENT :

chef d'établissement, enseignant, infirmier scolaire, conseiller principal d'éducation, assistant d'éducation, assistant de service social, etc.

OPTION B



NUMÉROS VERTS NATIONAUX

3020

« Non au harcèlement »

3018

« Net écoute »

En cas de situation avérée de harcèlement, transmission au référent académique harcèlement.



REPÉRER



ÉCOUTER



SIGNALER

la situation au directeur d'école, au chef d'établissement ou au référent

CHEF D'ÉTABLISSEMENT

Prise en charge selon le protocole

PPPF

1

Recueillir le témoignage de l'élève victime

2

Mener des entretiens : avec les témoins séparément, avec les auteurs présumés (sans dévoiler l'identité de la victime), avec les parents des victimes, des témoins et des auteurs

3

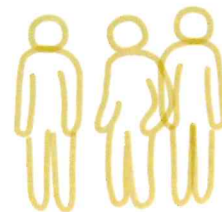
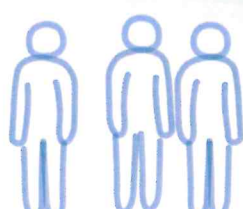
Décider des mesures de protection pour la victime et de la punition, sanction ou mesure de réparation pour les auteurs

4

Suivre la mise en œuvre des mesures prises et rencontrer l'élève victime et ses parents

5

Mener une action de sensibilisation au niveau des classes concernées





GOVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

AGRESSIONS, HARCÈLEMENT OU VIOLENCES ?

Tu as besoin d'aide ?

VICTIME OU TÉMOIN, IL Y A TOUJOURS UN NUMÉRO POUR T'AIDER.



À LA MAISON



SUR LES RÉSEAUX



À L'ÉCOLE

N'hésite pas à en parler à un adulte ou à appeler ces numéros. Au bout du fil, il y aura toujours une personne de confiance pour t'écouter, t'aider et te conseiller de façon anonyme, gratuite et confidentielle.